

PROCES - VERBAL

de la 53ème ASSEMBLEE GENERALE ordinaire des actionnaires de
VETROPACK HOLDING SA
ayant son siège à St-Prex
tenue à Bülach

mercredi, 20 avril 2022, 15.30 h

Présidence: Monsieur Claude R. Cornaz, Président du Conseil d'administration

Conformément à l'ordonnance 3 COVID-19, le conseil d'administration de Vetropack Holding SA a décidé de tenir l'Assemblée générale ordinaire du 20 avril 2022 hors la présence physique des actionnaires. En conséquence, les actionnaires pourront donc exercer leurs droits qu'exclusivement par l'intermédiaire de la représentante indépendante, Proxy Voting Services GmbH, Grossmünsterplatz 1, Postfach 173, 8024 Zürich, Suisse.

Le président souhaite la bienvenue aux participants et ouvre la 53ème Assemblée générale ordinaire.

Il constate que l'Assemblée a été régulièrement convoquée par insertion dans la Feuille Officielle Suisse du Commerce du 28 mars 2022 et par invitation personnelle aux porteurs d'actions nominatives A et aux porteurs d'actions nominatives B, conformément à la loi et aux statuts, en bonne et due forme et dans les délais prescrits.

Les objets suivants ont été portés à l'ordre du jour:

1. Rapport de gestion, comptes annuels et comptes du groupe 2021
2. Décharge aux organes responsables
3. Affectation du bénéfice au bilan
4. Rémunération des membres du conseil d'administration et de la direction
5. Élections

L'ordre du jour et les propositions du conseil d'administration ont été publiés avec la convocation à l'Assemblée générale.

Le rapport annuel contenant le rapport de gestion pour l'exercice 2021, le bilan, le compte de pertes et profits, les propositions du conseil d'administration relatives à la répartition du bénéfice net ainsi que le rapport de l'organe de révision ont été déposés et mis à la disposition des actionnaires dès le 28 mars 2022 au siège de la société. Ces documents sont également disponibles sur notre site report.vetropack.com/2021.

Il est constaté que l'organe de révision et le réviseur des comptes du groupe, la société Ernst & Young SA, à Zürich, est représenté par M. Willy Hofstetter (par téléphone). L'identification de M. Hofstetter a été vérifiée au moyen des codes PIN. Le procès-verbal est tenu par Mme Inge Jost.

Conformément aux statuts, chaque action donne droit à une voix à l'Assemblée générale. Sont pris en considération les votes des actionnaires dont la représentante indépendante a reçu des procurations et, le cas échéant, des instructions.

Pour les points 1 – 5.3 de l'ordre du jour, l'Assemblée générale prend ses décisions à la majorité

absolue des voix représentées. La décision concernant le point 5.4 de l'ordre du jour, à savoir la nomination de l'organe de révision exige, selon art. 693 CO, la majorité du capital nominal représenté.

Conformément à l'article 13 des statuts, les votations et élections ont lieu à main levée pour autant que des actionnaires présents, représentant au moins le dixième de l'entier du capital-actions ne demandent pas que l'élection ou le vote ait lieu par écrit et au bulletin secret. Le président constate qu'il n'y a pas de demande de vote au bulletin secret pour le moment. Le procès-verbal de la dernière Assemblée générale ordinaire a été établi conformément à l'article 11 des statuts. Ce procès-verbal, ainsi que celui de cette Assemblée générale, sera tenu à la disposition des actionnaires au siège de la société à St-Prex pendant les heures ouvrables et après préavis.

Le président constate que du capital-actions de frs. 19'824'000 divisé en 13'774'000 actions nominatives de catégorie A de frs. 1.-- nominal et 30'250'000 actions nominatives de catégorie B de frs. 0.20. -- nominal sont aujourd'hui représentées:

par la représentante indépendante Proxy Voting Services GmbH, Grossmünsterplatz 1, Postfach 173, 8024 Zürich, au sens de l'art. 689c CO:

8'559'555 actions nominatives de catégorie A d'une val.nom. de frs. 8'559'555

30'050'000 actions nominatives de catégorie B d'une val.nom. de frs. 6'010'000

Les actions mentionnées représentent 87.7 pour cent des droits de vote et 73.5 pour cent du capital-actions.

Le président constate que l'Assemblée est ainsi régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

1. Rapport de gestion, comptes annuels et comptes du Groupe 2021

L'Assemblée générale prend connaissance du rapport de l'organe de révision et du réviseur des comptes du groupe. M. Willy Hofstetter, représentant de la société Ernst & Young SA, à Zürich, n'a rien à ajouter à ces rapports.

Le rapport de gestion 2021 de Vetropack Holding SA, les comptes annuels 2021 de Vetropack Holding SA et les comptes du groupe 2021 sont approuvés par forte majorité (avec 17'358 voix d'opposition et 8'226 voix d'abstention).

2. Décharge aux organes responsables

Par forte majorité (avec 957'916 voix d'opposition et 12'359 voix d'abstention) décharge est donnée aux organes responsables. Le président constate que les personnes qui ont coopéré à la gestion d'une manière ou d'une autre n'a pas pris part à ce vote.

3. Affectation du bénéfice

Le solde à disposition de l'Assemblée générale est le suivant:

- Report de l'année précédente	frs.	18'031'814
- Bénéfice de l'exercice 2021	frs.	34'987'476
total	frs.	53'019'290

L'Assemblée générale accepte par forte majorité (avec 1'874 voix d'opposition et 5'424 voix d'abstention) la répartition du bénéfice suivante:

- Distribution d'un dividende de 130%	frs.	25'771'200
- Attribution à la réserve libre	frs.	10'000'000
- Report à compte nouveau	frs.	17'248'090
- total	frs.	53'019'290

Le dividende ainsi voté correspond à:

frs. 1.30 brut par action nominative de catégorie A de frs. 1.00 nom.
frs. 0.26 brut par action nominative de catégorie B de frs. 0.20 nom.

4. Rémunération des membres du conseil d'administration et de la direction

4.1 Vote consultatif sur le rapport de rémunération 2021

L'Assemblée générale accepte le rapport de rémunération 2021 à titre consultatif par forte majorité (avec 2'889'895 voix d'opposition et avec 35'496 voix d'abstention).

4.2 Montant global de la rémunération des membres du conseil d'administration, de l'Assemblée générale 2022 jusqu'à l'Assemblée générale 2023

L'Assemblée générale approuve la proposition du conseil d'administration concernant le montant global maximum de la rémunération des membres du conseil d'administration de frs. 1'000'000.-, de l'Assemblée générale 2022 jusqu'à l'Assemblée générale 2023, par forte majorité (avec 155'032 voix d'opposition et avec 23'461 voix d'abstention).

4.3 Augmentation du montant global de la rémunération des membres de la direction pour l'exercice comptable 2022

L'assemblée générale approuve la proposition du conseil d'administration concernant l'augmentation de CHF 450'000.- du montant global maximum de la rémunération totale des membres de la direction de CHF 5'100'000.- à CHF 5'550'000.- pour l'exercice comptable 2022, par forte majorité (avec 679'504 voix d'opposition et avec 28'591 voix d'abstention).

4.4 Montant global de la rémunération des membres de la direction pour l'exercice comptable 2023

L'Assemblée générale approuve la proposition du conseil d'administration concernant le montant global maximum de la rémunération des membres de la direction de frs. 5'550'000.- pour l'exercice comptable 2023, par forte majorité (avec 676'048 voix d'opposition et avec 29'610 voix d'abstention).

5. Élections

5.1 Élection du président et des membres du conseil d'administration

L'Assemblée générale approuve l'élection des membres du conseil d'administration jusqu'à la fin de la prochaine Assemblée générale ordinaire comme suit:

	Noms	Voix pour	Voix contre	Abstentions
5.1.1	Réélection de Sönke Bandixen	Forte majorité	32'173	10'531
5.1.2	Réélection de Claude R. Cornaz, comme président et comme	Forte majorité	2'457'362	8'733

	membre du conseil d'administration (au cours du même vote)			
5.1.3	Réélection de Pascal Cornaz	Forte majorité	733'806	18'733
5.1.4	Réélection de Rudolf W. Fischer	Forte majorité	3'567'354	11'608
5.1.5	Réélection de Richard Fritschi	Forte majorité	1'773'229	10'973
5.1.6	Réélection de Urs Kaufmann	Forte majorité	3'278'706	11358
5.1.7	Réélection de Jean-Philippe Rochat	Forte majorité	2'015'203	16'823
5.1.8	Élection de Dr. Diane Nicklas	Forte majorité	723'808	8'356

5.2 Élection des membres du comité de rémunération

L'Assemblée générale approuve l'élection des membres du comité de rémunération jusqu'à la fin de la prochaine Assemblée générale ordinaire comme suit:

Réélection de

	Noms	Voix pour	Voix contre	Abstentions
5.2.1	Claude R. Cornaz	Forte majorité	3'138'462	10'181
5.2.2	Rudolf W. Fischer	Forte majorité	3'889'122	13'056
5.2.3	Richard Fritschi	Forte majorité	3'041'979	12'521

5.3 Élection de la représentante indépendante

L'Assemblée générale approuve l'élection de Proxy Voting Services GmbH, Grossmünsterplatz 1, Postfach 173, 8024 Zürich, comme représentante indépendante jusqu'à la fin de la prochaine Assemblée générale ordinaire par forte majorité (avec 1'246 voix d'opposition et avec 5'135 voix d'abstention).

5.4 Élection de l'organe de révision pour l'exercice comptable 2022

Le conseil d'administration propose de désigner la société Ernst & Young SA, à Zürich, comme organe de révision et réviseur des comptes du groupe pour l'exercice 2022.

La société Ernst & Young SA, à Zürich, nous a fait savoir qu'en cas d'élection elle acceptera volontiers le mandat d'organe de révision de notre société conformément à la loi et qu'elle remplit les exigences légales en matières de qualification et d'indépendance.

L'Assemblée générale accepte par forte majorité avec 2'077'831 voix d'opposition (2'077'831 actions nominatives de catégorie A d'une val. nom. de frs. 2'077'831.-) et avec 8'693 voix d'abstention (8'693 actions nominatives de catégorie A d'une val. nom. totale de frs. 8'693.-) la nomination de la société Ernst & Young SA, à Zürich, comme organe de révision et réviseur des comptes du groupe pour l'exercice 2022.

L'Assemblée générale 2022 est close.

Le Président:



Claude R. Cornaz

La Secrétaire:



Inge Jost

Bülach, le 20 avril 2022 JOS